

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 16 à 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les trois derniers alinéas de l'article excluent du statut de réfugié ou à mettre fin à ce statut pour de nouvelles catégories de personnes.

Cet amendement vise à supprimer cet ajout du Sénat.